

**Second concours, ENS Paris-Saclay, section anglais**

**Épreuve disciplinaire,**

**Rapport du jury (session 2017)**

**Sujet pour les candidats titulaires d'une L3** : sujet de synthèse regroupant deux textes procéduraux dans un dossier thématique.

*Objectif* : analyser les principaux traits stylistiques caractéristiques d'une spécialisation de l'anglais ; comparer les différentes formes de spécialisation au sein du dossier thématique proposé.

*Attentes* : les candidats doivent être capables d'identifier la variété d'anglais de spécialité à laquelle se rapportent les textes spécialisés formant le corpus d'étude ; ils doivent être en mesure de décrire les principales caractéristiques de cette variété. Le jury attend un exposé construit, en français, de quinze à vingt minutes. Les candidats doivent être capables d'organiser de façon logique la présentation des traits sémantiques, stylistiques et pragmatiques saillants, afin de dégager les différentes formes de spécialisation qui apparaissent dans les documents.

Le sujet 2017 relevait du domaine spécialisé de la chimie. Il s'agissait de fiches de travaux pratiques dans lesquelles les candidats devaient identifier l'alternance de discours didactique, de discours procédural et de discours de vulgarisation scientifique. Le genre devait également être défini, notamment par l'étude de sa macro-structure et de ses caractéristiques syntaxiques et terminologiques, sans oublier les éléments extralinguistiques présents dans les deux documents. Le recours atypique au récit dans le second document devait être souligné et analysé dans une perspective didactique.

**Sujets pour les candidats titulaires d'une première année de master (M1)** : sujets de synthèse à partir d'extraits d'articles de recherche en anglais de spécialité. Pour la session 2017, les deux sujets portaient sur l'étude de genres discursifs spécialisés en contexte anglophone (les communiqués de presse et les textes procéduraux).

Le premier sujet incluait trois documents :

- extraits de Heurley, L. 2001. « Compréhension et utilisation de textes procéduraux : l'effet de l'ordre de mention des informations », *Revue française de linguistique appliquée*, 6(2), 29-46.
- Couterut, M. 2017. « L'électronicien francophone devant le manuel d'utilisation d'appareil rédigé ou à rédiger en anglais », *ASp [En ligne]*, 71, DOI : 10.4000/asp.4971.
- Swales, J. 1997. « The World's Earliest-Known Technical Texts: A Brief Note », *English for Specific Purposes*, 16(2), 151-152.

Le second sujet était composé d'extraits de :

- McLaren, Y. & C. Gurău. 2005. « Characterising the genre of corporate press release », *LSP and Professional Communication*, 5/1, 10-29.
- Domenec, F. 2011. « Monsanto's Claims au Royaume-Uni et aux États-Unis : les communiqués de presse de Monsanto, entre unité générique et hétérogénéité culturelle », *ASp [En ligne]*, 59, DOI : 10.4000/asp.2243.

*Objectif* : dégager les principaux enjeux scientifiques de la thématique traitée dans le dossier ; identifier les problèmes épistémologiques soulevés par celui-ci ; démontrer sa maîtrise des principaux concepts de l'anglais de spécialité.

*Attentes* : le jury attend un exposé de synthèse construit, en français, de vingt à vingt-cinq minutes. Les candidats doivent organiser de façon logique leur présentation. Si la structuration de la présentation à partir de l'élaboration d'une problématique et d'un plan clair n'est pas impérative, elle est néanmoins très appréciée. Le jury attend une articulation intelligente dans la caractérisation et l'analyse des documents : la description linéaire des différents documents composant le dossier est à proscrire absolument.

Le jury s'assure que les candidats possèdent des connaissances disciplinaires solides ; qu'ils sont notamment capables de mener leur analyse avec une grande rigueur méthodologique et de définir et d'utiliser à bon escient les notions et les concepts clés de l'anglais de spécialité (les sujets de cette année appelaient la définition de termes clés comme « genre discursif », « texte procédural », « lecture fragmentée », etc.). Il est apprécié que, le cas échéant, les candidats établissent un parallèle entre l'approche scientifique de l'anglais de spécialité et celle d'autres disciplines : cette année, le lien avec la recherche en psycholinguistique et en ergonomie (pour le sujet 1) ou bien la recherche sur les registres de la justification (sujet 2) était souhaitable.

Le jury évalue aussi les compétences langagières des candidats en langue anglaise.

Lors de la session 2017, la qualité des prestations orales des candidats a été très variable : le jury a regretté l'analyse trop linéaire des documents sans tentative de problématisation dans certains cas. Les candidats doivent démontrer leur aptitude à adopter une perspective scientifique en prenant le recul nécessaire dans leur analyse. Si certains candidats proposent une analyse pertinente des documents, ils ne parviennent pas toujours à la mettre en perspective lors du temps de questions/réponses avec le jury, rencontrant beaucoup de difficultés à se détacher de leur présentation initiale. Les tentatives d'analyse pédagogique en lien avec l'enseignement de l'anglais dans le secteur LANSAD ont cette année été relativement convaincantes, les candidats tentant réellement de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation des documents proposés en cours et sur le public pour lequel cette utilisation serait la plus appropriée. Certains candidats s'étaient bien préparés à l'épreuve et ont su appuyer leur analyse sur un cadre théorique solide et bien maîtrisé, tout en se référant rigoureusement aux textes étudiés selon un principe de pertinence.

Le premier sujet invitait plus particulièrement à s'interroger sur la spécificité de la recherche en anglais de spécialité par rapport à des disciplines connexes, comme la psycholinguistique ou l'ergonomie, qui étudient des objets similaires – dans ce cas précis les textes procéduraux – selon un cadre théorique et une approche méthodologique différents. Les candidats ont correctement relevé les points communs entre ces approches, en particulier la prise en compte du lecteur, mais ils n'ont pas toujours pris le recul nécessaire pour analyser leur complémentarité d'un point de vue scientifique. Enfin, l'étude diachronique de ces textes, telle qu'elle était suggérée à travers la note de recherche de John Swales, pouvait être envisagée, notamment en s'interrogeant sur la stabilité de ce genre de discours et sur les discours de régulation, dont les normes qui les encadrent, le cas échéant.

En ce qui concerne plus spécifiquement le second sujet, le jury attendait une définition précise du discours analysé : sur la forme de la communication d'entreprise en situation de crise. Il s'agissait de comparer les deux textes afin d'étudier le caractère plastique ou plus figé du genre communiqué de presse. Le jury signale par ailleurs qu'il est artificiel de tenter de plaquer un plan « passe-partout » pour l'analyse des documents mais qu'il faut au contraire chercher à dégager une problématique propre au dossier thématique et à la traiter en développant une argumentation *ad-hoc*.

Pour conclure, il est rappelé aux candidats que, lors de l'échange avec le jury, les questions peuvent être formulées en français et en anglais, et que la qualité de la langue est prise en compte dans l'évaluation finale : il convenait donc de prononcer correctement les termes *analysis, pseudo, academic, end-focus, hedging* et d'être attentif à la précision lexicale pour parler d'une part de marché (*market share*) ou d'une formation ou d'un cursus universitaire (*undergraduate* ou *post graduate course/program*).

**Rapport rédigé par Marie-Agnès Détourbe (INSA de Toulouse) et Séverine Wozniak (Faculté d'économie de Grenoble), mai 2017.**